

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 379 promulguant le décret du 31 Juillet 1914 sur les réquisitions maritimes.

n° 379

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 octobre 1914

Numéro JO
n° 216 du 31/10/1914

Date du numéro
31 octobre 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire ministérielle n°, 967 du 22 Juillet 1914, relative au décret sur les réquisitions maritimes: Vu le décret du 31 Juillet 1914, concernant les réquisitions de l'autorité maritime

Vu la publication dudit décret au Journal Officiel de la République Française du 1er Août 1914.

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué dans la colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret sus-visé du 31 Juillet 1914. Art.2,-
Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.